



**Qui mieux qu'un créateur de
droits pour vous défendre.**

L'Union des Cadres et Ingénieurs – FO

Paris, le 20 mars 2012

Communiqué de presse

Retraites complémentaires Agirc Arrco : Les pensions augmenteront de 2,3% au 1^{er} avril

Après le bras de fer qui s'est engagé avec le MEDEF, FO-Cadres se félicite que la retraite complémentaire des cadres soit revalorisée conformément à ce que notre organisation a défendu depuis plusieurs semaines lors des différentes instances de l'Agirc et de l'Arrco.

La valeur du point Agirc et Arrco pour 2012 tiendra compte du rattrapage au titre de l'écart d'inflation sur 2011 (0,55%). Les pensions complémentaires des cadres seront ainsi revalorisées de 2,30% au 1^{er} avril 2012, et non de 1,56% comme le demandait le patronat, soit une augmentation annuelle moyenne de 2.25% à l'Arrco et 1,82% à l'Agirc.

En effet, le MEDEF soutenait qu'aucun rattrapage ne pouvait être envisagé compte tenu de la situation financière des régimes complémentaires et plus spécifiquement du régime Agirc. Plus encore, l'organisation patronale s'appuyait sur l'accord du 18 mars 2011 et lui donnait une interprétation largement erronée.

Pour FO-Cadres, cette revalorisation s'inscrit dans la continuité du mode de revalorisation pratiqué à l'Agirc, méthodologie qui était maintenue dans l'accord de 2011. Plus encore, cette revalorisation était indispensable pour ne pas pénaliser les droits à pension des retraités et ne pas leur faire payer le déséquilibre financier des régimes. Reste à poser très rapidement la question essentielle du financement des régimes de retraites complémentaires.

Contact : Eric PERES - Secrétaire général – 01.47.42.39.69